

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 24 mai 2023

**TARIF SCOLAIRE
CHÂTEAU BLEU 1ER ET
2ND DEGRÉ**

Convocation du : 17 mai 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

N° CC_2023_0061

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Maryline BOUCHÉ, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Paulette CLERC, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI

Représentés :

Ines AYEB par Louiza LOUNIS, Michel BOUCHER par Dominique LACHENAL, Matthieu LOISEAU par Djamel DJADEL, Marion BARGES-DELATTRE par Bernard BOCCARD, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Isabelle VINCENT par Odette MAITRE, Yannick CHARVET par Danielle COTTET, Maurice LAPERROUSAZ par Marie-Jeanne MILLERET, Julien BEAUCHOT par Sophie VILLARI

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

Annemasse Agglo a inscrit le « savoir-nager » comme une priorité de sa politique sportive.

Ce prérequis s'avère nécessaire à la sécurisation des enfants dans le milieu aquatique et à leur accès aux différentes activités aquatiques et nautiques.

Pour ce faire, Annemasse Agglo agit sur trois leviers indissociables et complémentaires :

- Le premier se décline dans le cadre de l'école de natation de Château Bleu. Ce sont plus de 11 000 passages qui ont été dispensés en 2022 dans le cadre des activités « petite enfance » et école de natation. Ce dispositif se veut évolutif et une nouvelle offre permettant la création de 10% de places supplémentaires sera proposée pour l'année scolaire 2023-2024.

- Le deuxième levier concerne le soutien d'Annemasse Agglo pour la mise en œuvre de la natation scolaire dans les établissements du 1^{er} et du 2nd degré. Outre l'attribution de créneaux, les éducateurs sportifs d'Annemasse Agglo - Maître-Nageur Sauveteur (MNS) agréés, sont mis à disposition des écoles pour optimiser cet enseignement relevant de la compétence de l'Inspection Académique. Les élèves des établissements publics et privés sous contrat bénéficient ainsi de 24 séances sur l'ensemble de leur

scolarité à l'école primaire (accueil des CP, CE1 et CM2).

- Enfin, Annemasse Agglo souhaite poursuivre cette dynamique grâce au troisième volet que représente le dispositif « J'apprends à nager ». Ce projet piloté par le club Annemasse Natation et l'Éducation Nationale permet, par une approche de sensibilisation et de prévention, d'inculquer aux enfants une culture de l'évolution, des déplacements et du jeu en milieu aquatique. Ce dispositif est prioritairement proposé dans les quartiers politique de la ville (QPV) les soirs de semaine et pendant les périodes de petites vacances scolaires.

Concernant la deuxième action, le dispositif SAVOIR NAGER est en partie financé par les communes qui contribuent à hauteur de 2€ par élève du 1^{er} degré et par séance. Pour les élèves du 2nd degré, 3.35€ par élève et par séance sont pris en charge par les établissements scolaires. Le coût réel par élève et par séance avant l'augmentation des fluides était, en 2022, de 8€ environ.

Eu égard à l'augmentation des fluides et à une volonté de meilleure répartition de cette charge, il est proposé une augmentation de ces participations de la manière suivante :

- Tarif par élève et par séance pour le 1^{er} degré à compter du 1^{er} septembre 2023 : 2.5€,
- Tarif par élève et par séance pour le 2nd degré à compter du 1^{er} septembre 2023 : 3.85€.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

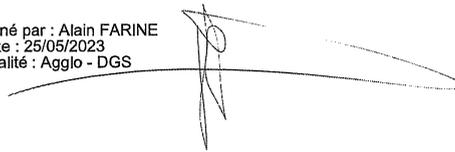
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les nouveaux tarifs SAVOIR NAGER de Château bleu à partir du 1^{er} septembre 2023 comme suit :

- Tarif par élève et par séance pour le 1^{er} degré : 2.5€,
- Tarif par élève et par séance pour le 2nd degré : 3.85€.

Signé par : Alain FARINE
Date : 25/05/2023
Qualité : Agglo - DGS



Signé par : Nadège ANCHISI
Date : 30/05/2023
Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.